



ACRIDES

ASSOCIAÇÃO CRIANÇAS DESFAVORECIDAS

07/03/1998 – 07/03/2023

ACRIDES 25 anos: Consolidando Mais, Para Melhor Servir!

Pré-sessão da UPR da Sociedade Civil de Cabo Verde

Genebra, 1 de setembro de 2023

1. *Présentation de l'organisation*

Votre Excellence, Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Lourença Tavares, je représente l'Association des Enfants Défavorisés appelée ACRIDES, une ONG créée il y a 25 ans dans la protection et la défense des droits et devoirs de l'enfant. L'ACRIDES apprécie l'opportunité de participer à cette 44ème session préparatoire de l'Examen périodique universel et souhaite la bienvenue au Gouvernement du Cap-Vert qui présentera son 4ème rapport du Cycle d'évaluation dans le cadre de l'Examen périodique universel – EPU.

1. *Grandes lignes de la déclaration*

Ma déclaration portera sur les droits de l'enfant et, plus particulièrement, sur l'abus sexuel et l'exploitation des enfants.

Les thèmes présentés dans cette déclaration ont été identifiés par un groupe d'enfants capverdiens et les recommandations que je vais suggérer ont été préparées par ce même groupe d'enfants.

1. *Recommandations en la matière*

Au cours des cycles précédents de l'Examen périodique universel, le Cap-Vert a reçu un total de 80 recommandations sur les droits de l'enfant, ce qui en fait le deuxième sujet le plus discuté. Cela montre également l'importance de cette question.

En ce qui concerne les recommandations portant spécifiquement sur les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, le Cap-Vert a reçu 16 recommandations, dont 14 ont été acceptées et 2 enregistrées.

L'ACRIDES reconnaît les efforts déployés par l'État du Cap-Vert pour répondre aux recommandations du dernier EPU en matière de protection des enfants victimes d'abus sexuels avec :

1. La création de la Journée nationale contre les abus sexuels et l'élaboration de deux plans nationaux de prévention et de lutte contre les sévices sexuels et l'exploitation des enfants;
2. L'élaboration du projet de loi pour la protection des enfants en situation de danger;
3. Modification du Code pénal pour les crimes sexuels;
4. L'installation de 4 salles d'audience pour les enfants victimes d'abus sexuels par le ministère de la Justice.
5. La formalisation du Réseau national pour la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels et la validation du Plan stratégique de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants;



ACRIDES

ASSOCIAÇÃO CRIANÇAS DESFAVORECIDAS

07/03/1998 – 07/03/2023

ACRIDES 25 anos: Consolidando Mais, Para Melhor Servir!

6. La publication officielle de l'ordonnance autorisant la création de salles d'audience pour les enfants victimes d'abus sexuels.

Malgré ces progrès, certains défis demeurent.

1. **Déclaration**

Collaboration entre l'État et les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'enfant.

Premièrement, le premier défi consiste à renforcer les partenariats avec la société civile par le biais de réseaux locaux pour protéger les enfants contre les abus et l'exploitation sexuels. Ce manque de coordination est un élément qui a déjà été soulevé par le Comité des droits de l'enfant, qui a recommandé, entre autres (article 20) le renforcement du cadre institutionnel des organisations de la société civile travaillant sur les droits de l'enfant, par la création d'un cadre de coordination multisectorielle entre les institutions publiques et les organisations non gouvernementales, maximiser les ressources et les résultats. Bien qu'il existe des protocoles de collaboration signés entre le gouvernement et certaines organisations locales, il est nécessaire d'élargir ce type de partenariat avec d'autres organisations de la société civile. En effet, ces organisations ont une connaissance unique de la situation sur le terrain et travaillent au quotidien pour faire confiance à ces enfants.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe d'enfants capverdiens recommande :

1. Assurer une liaison plus étroite avec les organisations de la société civile dans la mise en œuvre de projets et de programmes qui protègent les enfants à risque.
2. Créer les meilleures conditions en termes de services sociaux dans les communautés en signant des protocoles avec les associations communautaires et les ONG travaillant pour soutenir les enfants maltraités et abusés sexuellement, ainsi que les enfants pauvres et handicapés en situation de vulnérabilité.

2 **L'exploitation sexuelle des enfants et le secteur du tourisme**

Bien que le gouvernement ait fait quelques progrès, mentionnés dans l'introduction, la question du tourisme sexuel reste un problème important. Cette question est taboue car elle est étroitement liée au secteur du tourisme et ternit donc l'image du pays. En outre, le manque d'information et de sensibilisation des familles, des enfants et des professionnels du tourisme sur les risques et les conséquences de l'exploitation sexuelle contribue à perpétuer cette situation et laisse les enfants dans une situation vulnérable. Enfin, il est vérifié que les membres du Réseau national pour la protection de l'enfance, composé de membres de la police judiciaire, de policiers, de psychologues, d'enseignants, de travailleurs sociaux, doivent suivre une formation continue pour approfondir leurs connaissances spécifiquement liées à ce thème particulier de l'exploitation des enfants – collecte de témoignages, méthodes d'enquête et de prévention.



ACRIDES

ASSOCIAÇÃO CRIANÇAS DESFAVORECIDAS

07/03/1998 – 07/03/2023

ACRIDES 25 anos: Consolidando Mais, Para Melhor Servir!

Compte tenu de ce qui est présenté, les enfants capverdiens recommandent à l'État:

1. Mener des campagnes télévisées pour sensibiliser et prévenir les familles et les enfants aux risques encourus et les familiariser avec la façon de se protéger dans les situations d'abus et/ou d'exploitation sexuels.
2. Mener des campagnes de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et de leurs clients sur l'interdiction de toute pratique liée à l'exploitation sexuelle des enfants.
3. Inclure dans le programme de formation de tous les agents de police et dispenser une formation continue sur les crimes liés à l'exploitation sexuelle des enfants.
4. Mener des campagnes de sensibilisation destinées aux professionnels du tourisme sur les risques liés à l'exploitation sexuelle des enfants et sur la manière de réagir s'ils sont témoins d'une telle situation.